AGIR POUR ENCOURAGER

LA PRATIQUE SPORTIVE DE VOS COLLABORATEURS

Lorsque les conditions sont réunies **pour pratiquer une activité physique et sportive en entreprise**, c'est la garantie d'un gain de productivité de 6 à 9% pour l'entreprise et c'est un plébiscite des salariés à hauteur de 98%!

Une pratique physique régulière des collaborateurs, c'est pour l'entreprise une **création de valeur** ajoutée, notamment par :



La diminution de l'absentéisme et du turnover



La diminution du stress et des accidents de travail



Le bien-être et la qualité de vie au travail



La **cohésion** et l'**esprit d'équipe**



Le renforcement de la marque employeur



Pour répondre à vos attentes, la solution c'est :

@Work, un service qui simplifie l'accès des entreprises et de leurs collaborateurs à des activités physiques et sportives régulières, sécurisées, diversifiées en fédérant l'ensemble des opérateurs sportifs.

Il s'appuie sur l'**expertise de la Fédération Française du Sport d'Entreprise**, agréée par le Ministère des Sports pour développer la pratique du sport en entreprise dans le cadre du plan sport santé héritage des JO PARIS 2024.



@WORK BY FF SPORT D'ENTREPRISE ?

@WORK est un service qui s'appuie sur une **plateforme digitale innovante**, qui permet :

- Un accès simple à des pratiques physiques et sportives diversifiées ;
- Un encadrement par des coachs sportifs diplômés et spécialisés dans l'activité physique en entreprise par la FFSE;
- Un cadre juridique sécurisé et assuré;
- Une géolocalisation pour trouver une offre proche de votre entreprise;
- La sélection des séances et le règlement via la plateforme;
- Des séances virtuelles qui permettent de maintenir l'activité physique en période de télétravail.



UNE SOLUTION CLÉ EN MAIN EN 4 ÉTAPES

La garantie de résultats pour chaque salarié et pour l'ensemble de l'entreprise.





INSCRIPTION DES SALARIÉS



DÉROULEMENT DES SÉANCES



REPORTING & SUIVI



@WORK BY FFSE

COMMENT ÇA FONCTIONNE?

- Un expert dédié accompagne le(s) référent(s) désigné(s) au sein de votre société pour toutes les démarches ;
- Selon que vous optiez ou non pour un audit, le.s référents réservent vos séances prévisionnelles par trimestre sur @WORK;
- Vous choisissez parmi un large choix d'activités et d'opérateurs sportifs;
- Les salariés sont informés par mail interne et par notification mobile de l'ouverture des séances y compris les séances virtuelles:
- Les salariés s'inscrivent directement aux séances de leur choix.
- Le coach vient dans l'entreprise pour animer la séance (selon le site : dans vos locaux, à l'extérieur, ou dans des infrastructures à proximité):
- Le coach suit son groupe sur la période prévue.
- Un reporting vous est envoyé pour mesurer l'efficacité de la solution au sein de vos équipes (absentéisme, engagement des employés, habitudes des participants...).

CONDITIONS

ADHÉSION & SERVICES ASSOCIÉS

MODALITÉS POUR L'ENTREPRISE

L'entreprise s'engage sur un nombre de séances par semaine sur une période de 3 mois et acquitte le montant en début de période.

Le coût d'une séance standard pouvant accueillir jusqu'à 16 personnes est fixé à 110€ HT soit 6,90€ /personne.

PARTICIPATION FINANCIÈRE DES SALARIÉS

La plateforme se charge, dans ce cas, d'encaisser directement la participation des salariés par carte bancaire et de la déduire en fin de période sur le montant acquitté par l'entreprise.

La possibilité de mettre en place des restrictions, par exemple une séance par semaine gratuite puis payante au-delà: l'objectif étant de faire pratiquer aux collaborateurs au moins une séance/semaine.

SÉCURISATION

Assurance FFSE pour l'entreprise (responsabilité civile) et pour chaque salarié (responsabilité civile et individuel accident) lors de l'affiliation à la plateforme.

La pratique est organisée dans le cadre d'un réseau fédéral. Le risque d'accident qualifié en accident du travail est diminué.

NOS SERVICES ASSOCIÉS

Audit, expertise, diagnostic/Suivi et accompagnement personnalisé/Reporting et réajustement de la prestation.